



Politique d'assiduité

À l'école Clément-Cormier, nous croyons fermement que la présence régulière à l'école est essentielle pour la réussite académique et le développement personnel des élèves. En tant qu'établissement d'enseignement, notre responsabilité est de préparer nos jeunes pour la vie après l'école, où la ponctualité, l'assiduité et l'engagement sont des compétences fondamentales. À cette fin, nous avons établi une politique d'assiduité qui vise à encourager et à promouvoir une présence régulière à l'école.

Étapes de la politique d'assiduité :

Au début de chaque année scolaire, les parents et l'élève sont tenus de lire et de signer notre politique d'assiduité. Ce processus vise à établir une compréhension claire des attentes en matière de présence et des conséquences associées aux absences non justifiées.

1^{ère} étape : Dans un même semestre, lorsqu'un élève atteint 6 absences dans une même période (sauf les exceptions*), l'enseignant de l'accompagnement avise les parents de l'élève de cette situation. Cette étape vise à sensibiliser les parents à l'importance de la présence régulière de leur enfant à l'école.

2^e étape : Dans un même semestre, lorsqu'un élève atteint 10 absences dans une même période (sauf les exceptions*), la direction de l'école est informée de la situation et rencontre l'élève. Une copie du document d'assiduité est envoyée aux parents. À ce stade, des mesures supplémentaires peuvent être prises pour soutenir l'élève et sa famille, et pour identifier les éventuels obstacles à la présence régulière.

3^e étape : Dans un même semestre, lorsque le nombre d'absences dans une même période atteint 12 (sauf les exceptions*), une réunion est convoquée avec l'élève et ses parents pour discuter de la situation. L'élève est aussi placé sous contrat.

4^e étape : Dans un même semestre, si un élève accumule 15 absences dans une même période (sauf les exceptions*), il risque fortement de perdre le crédit pour le cours en question et être retiré de celui-ci. Cette mesure vise à souligner l'importance de la présence en classe pour obtenir des crédits académiques et progresser vers l'obtention du diplôme.

Absences comptabilisées dans la politique	Absences non comptabilisées dans la politique
<ul style="list-style-type: none">• AA (absence autorisée par un parent)• AN (absence non autorisée par un parent)• SE (suspension externe)• ME (météo défavorable)	<ul style="list-style-type: none">• MA (maladie avec billet médical)• RM (rendez-vous avec billet médical)• DE (deuil)• ES (équipe sportive scolaire)• AS (activité scolaire)• SL (sport ou activité sans lien scolaire sanctionné par un organisme provincial, national ou international – avec preuve)• SI (suspension interne)• XX (présence non requise)• PE (programme de l'école)• AR (autobus en retard)

La direction d'école se réserve le droit de retirer le privilège de voir certaines absences reconnues comme exceptionnelles si son dossier d'assiduité général démontre un manque de rigueur (par exemple, un élève qui cumule de nombreuses absences injustifiées en plus de ses absences liées aux sports ou activités).

Nous rappelons aux parents et aux élèves que venir à l'école est leur métier, et que chaque jour d'absence compromet leur progression académique, leur préparation pour l'avenir et leur contribution au groupe-classe. Nous sommes déterminés à travailler en partenariat avec les familles pour assurer la réussite de chaque élève et les préparer à relever les défis de la vie après l'école.